

Le 27 juin 2006

**Par courriel et par poste**

Me Véronique Dubois  
RÉGIE DE L'ÉNERGIE  
800 Place Victoria  
Bureau 255  
Montréal (Québec)  
H4Z 1A2

**Me Éric Fraser**  
Avocat

Hydro-Québec – Affaires juridiques  
4<sup>e</sup> étage  
75, boul. René-Lévesque Ouest  
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Tél. : (514) 289-2211, poste 3596  
Télec. : (514) 289-5197  
C. élec. : fraser.eric@hydro.qc.ca

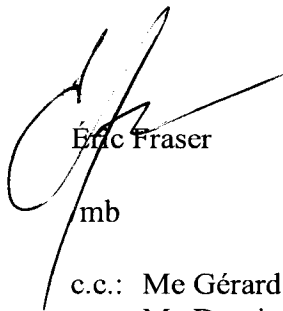
OBJET : Demande en révision de Tembec inc. de la décision D-2006-65 rendue  
dans le dossier R-3593-2005.  
Dossier Régie : R-3604-2006  
Notre dossier : R000221 FE/YF

---

Chère consœur,

Vous trouverez ci-joint l'affidavit de M. Gilles Côté, chef Approvisionnement énergétique, direction Approvisionnement en électricité, division Hydro-Québec Distribution, en réponse à l'engagement n<sup>o</sup> 1 suite à l'audition du présent dossier le 21 juin dernier.

Croyant le tout conforme, nous vous prions d'agréer, chère consœur, l'expression de nos sentiments distingués.



Eric Fraser  
mb

c.c.: Me Gérard Dugré (Tembec inc.)  
Me Dominique Neuman (S.É./AQLPA)  
(par courriel seulement)